

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de BRIGNOLES

**Mairie de Régusse**

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire de Régusse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1 ;
VU le code de la voirie routière ;
VU la demande de Monsieur FLANDIN Rémi en date du 12 septembre 2022

Arrêté

Article 1^{er} : En raison de travaux, la circulation sera interdite Grand'rue, le samedi 17 septembre 2022 et le dimanche 18 septembre de 8h00 à 20h00, une déviation sera mise en place par le CD 260, rue Pierre et Marie Currie et le chemin des clouos.

Article 2^o : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur. Elle sera mise et maintenue en place par l'intéressé chargé de la réalisation des travaux, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3^o : Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 13 septembre 2022.

Le Maire,

L'Adjoint délégué**Alain FILIPPI**

Renée JEANNERET